AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617RH7-DE
Reçu le 18/06/2026

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 17 juin 2026

Date de publication : 18 juin 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 9 juin 2026	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 17 juin 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé Courdault (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Hélène CROS

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Pascal DUFORESTEL

Au titre des communes de la Vendée :
Daniel NEAU

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Sylvain AUGERAUD

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Au titre des EPCI de la Vendée :
David MARCHEGAY

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-231 1° du code général de la fonction publique

Chargé de mission animation docob Natura 2000 pôle floristique (f/h)

AR Prefecture

079-257902205-20260617-2026BU0617RH7-DE
Reçu le 18/06/2026

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-231 1° du code général de la fonction publique

Chargé de mission animation docob Natura 2000 pôle floristique (f/h)

Contexte :

Le Président rappelle au Bureau, que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président rappelle que le Parc du Marais poitevin est l'animateur du document d'objectifs (docob) Natura 2000 depuis 2003 et en parallèle, le Parc anime un observatoire du patrimoine naturel (OPN) ayant pour objectif de suivre l'évolution des habitats et des espèces sur l'ensemble de la zone humide.
Le Président propose au Bureau la création d'un emploi de chargé de mission animation docob Natura 2000 pôle floristique, à temps complet (35 heures hebdomadaires).
La mission consiste à :

- assurer l'animation du docob en coordonnant la mise en œuvre des fiches actions (suivis technique, financier et administratif) et en développant les partenariats nécessaires (parties marines et terrestres)
- développer les missions floristiques et de cartographie des habitats (inventaires et suivis floristiques, cartographies, rapports d'analyse)
- animer le pôle Flore de l'OPN avec les conservatoires botaniques nationaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière technique, sur le grade d'ingénieur, par voie de contrat à durée déterminée de 12 mois.
La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement sur l'indice brut 444 et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de créer un emploi non permanent de chargé de mission animation docob Natura 2000 pôle floristique, à temps complet (35h/semaine), de catégorie A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent,
- de préciser que ce contrat sera d'une durée maximale de 12 mois, à compter du 1er septembre 2026,
- de fixer la rémunération en référence à l'indice brut 444 du grade d'ingénieur et d'appliquer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- que le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617RH7-DE
Reçu le 18/06/2026

Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin
Mercredi 17 juin 2026

	Civilité	Prénom	Nom	Emargement
Région Nouvelle-Aquitaine	Madame	Christelle	CHASSAGNE	
	Madame	Margarita	SOLA	
	Monsieur	Guillaume	RIOU	
Région Pays de La Loire	Madame	Lydie	BERNARD	
	Madame	Yveline	THIBAUD	
	Monsieur	Philippe	BARRE	
Département de la Charente-Maritime	Madame	Valérie	AMY-MOIE	
	Monsieur	Gilles	GAY	
Département des Deux-Sèvres	Madame	Séverine	VACHON	
	Monsieur	Olivier	POIRAUD	
Département de Vendée	Monsieur	Arnaud	CHARPENTIER	
	Monsieur	Stéphane	GUILLON	
Communes de Charente-Maritime	Madame	Hélène	CROS	
	Monsieur	Stéphane	COUTTIER	
Communes des Deux-Sèvres	Monsieur	Pascal	DUFORESTEL	
	Monsieur	Thibault	HEBRARD	
Communes de Vendée	Monsieur	Daniel	NEAU	
	Monsieur	Laurent	HUGER	
EPCI de Charente-Maritime	Monsieur	Sylvain	AUGERAUD	
EPCI des Deux-Sèvres	Madame	Anne-Sophie	GUICHET	
EPCI de Vendée	Monsieur	David	MARCHEGAY	
VOIX CONSULTATIVE				
Chambres d'Agriculture	*Monsieur*	*Luc*	*SERVANT*	